BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de l'église Notre-Dame des Anges de Coubons et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

VOS COORDONNÉES

	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
	Ville :		
Je souhaite bénéfici de l'Impôt sur le Reve Sociétés	er d'une réduction d'imp enu OU 🏻 de l'Impôt sur la Fo	ôt au titre : ortune Immobilière OU	de l'Impôt sur le

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

RÉDUCTION D'IMPÔTS

Pour les PARTICULIERS, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.
- OU de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT. Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation régionale PACA - Antenne de Nice (tel : 04 93 13 73 47) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

AIDEZ-NOUS À RESTAURER L'ÉGLISE NOTRE-DAME DES ANGES À COURBONS



un reçu fiscal

envoyé







FAITES UN DON

Bulletin de souscription

La commune de Digne-les-Bains, avec le concours de la Fondation du patrimoine, lance un appel aux dons pour sauvegarder l'église Notre-Dame des Anges à Courbons, édifice cher au coeur des villageois.

LE PROJET



Courbons, petit village situé à 900 mètres d'altitude, est rattaché à Digne-les-Bains depuis 1862. Avec un moulin médiéval, une tour et son horloge, une chapelle rurale, des oratoires, Courbons possède un riche patrimoine.

L'église du village, Notre-Dame des Anges, et son petit cimetière voisin, bénéficient d'un cadre unique d'intégration dans un paysage de village perché de Haute-Provence.

Toujours lieu de culte, elle est aussi un lieu culturel. L'Association locale pour les Résidants de Courbons l'ouvre au public dans le cadre de visites guidées du village, de concerts de musique classique et d'art choral, de théâtre, ou pour la crèche géante réalisée par les villageois de toutes générations.

Mais cette volonté de faire découvrir et vivre l'église se heurte aujourd'hui au mauvais état de sa toiture. Celle-ci a été refaite de 1972 à 1975.



Plus de 40 ans après, l'étanchéité actuelle du bâtiment n'est plus assurée, et cela cause de nombreux dégâts intérieurs sur les enduits et décors peints.

Dès 2016, élus, services communaux et de l'État, bénévoles de l'Association pour les Résidants de Courbons et de la Fondation du Patrimoine ont travaillé ensemble pour le devenir de l'église. Des travaux intérieurs de mise en conformité électrique et incendie ont été menés par la commune. L'association locale a pris en charge la réalisation d'un nouveau vitrail fermant l'oculus de la façade principale.

LA NATURE DES TRAVAUX



Aujourd'hui, des travaux de sauvegarde destinés à mettre « hors d'eau » et assainir le bâtiment sont urgents. Ils doivent permettre d'encore mieux faire connaître l'église et de développer son attractivité, dans le cadre d'un tourisme vert et culturel.

Particuliers et entreprises, locaux comme touristes, vous pouvez soutenir ces travaux en apportant votre participation financière.

À l'issue des travaux, l'église restera un lieu de culte et un lieu culturel, accueillant des concerts, des pièces de théâtre, la crèche géante ...

LES CONTREPARTIES

Les donateurs seront conviés à une visite guidée du village, visite suivie d'une petite collation. Il pourront être également invités aux animations organisées par l'association locale se déroulant dans l'église (concerts, crèche géante, etc.)

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 Juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

SES MOYENS D'ACTION

- · Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés et peut permettre d'obtenir des avantages fiscaux.
- La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets publics associatifs.
- · Les subventions liées au succès des souscriptions complètent le montant des dons reçus.

COMMENT FAIRE VOTRE DON?

Par courrier

Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre RÈGLEMENT PAR CHÈQUE (à l'ordre de «Fondation du patrimoine - Eglise Notre-Dame des Anges à Courbons), à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine CCI - 60 boulevard Gassendi 04000 Digne-les-Bains

Contact: alpesdehauteprovence@fondation-patrimoine.org

Par Internet

Faites votre DON EN LIGNE sur notre site : https://www.fondation-patrimoine.org/57965



Faites immédiatement un don en flashant ce QR code avec votre Smartphone! L'installation d'une application QR code est requise